



Refus de nationalite par filiation

Par the_abranis

bonjour

En 2011 j'ai décider de demander ma nationalité française par filiation étant donné que je suis l'arrière arrière petite fille d'un algérien admis aux droits de citoyen français le 14 mars 1892 . Evidement j'ai constituer un dossier avec les justificatifs prouvant ma filiation , après l'avoir envoyer au greffier en chef service de la nationalite des français nés et établies hors de france , je me suis vue refuser mon CNF sous pretexte que ma filiation est interrompue car le mariage de mes arrières grands-parents n'est pas inscrit au registre de l'état civil, et que la naissance de leur fils qui n'est autre que mon grand-père a été déclarer par son grand-père maternel et non pas par un tiers ,a défaut d'acte de mariage j'ai présenter une attestation de non inscription de mariage a l'etat civil, car ce dernier a était célébrer en 1931 a l'époque de l'algerie française ou les mariages étaient coutumiers et traditionnels, la communauté d'autre fois ne se soucié pas de déclarer leur union, chose que la france sait parfaitement ,

Le motif de refus ma surprise car tout mes oncles ont obtenus leurs CNF(2001) en fournissant le mémé dossier que moi, et contenant la même et fameuse attestation de non inscription de mariage a l'etat civil que monsieur le greffier a décider de prendre comme prétexte a mon refus

Sachez que j'ai envoyé un recours le 12 janvier 2013 a Monsieur le garde des sceaux qui est rester sans réponse jusqu'à ce jour. Ainsi que plusieurs lettres de rappel toutes sans aucun effets.et même au téléphone il ne rependent pas pas

1-comment faire pour connaitre l'état d'avancement de mon recours

2-si c'est encore un refus comment et quel avocat choisir

merci